

REPUBLIQUE DU BENIN
- * - * - * - * - * - * - * -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- * - * - * - * -

DECRET N° 2004-625 DU 08 NOVEMBRE 2004
Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU**,
Ministre des Enseignements Primaire et
Secondaire de l'intérim de Monsieur **Osséni
Kémoko BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter de lundi 08 au dimanche 21 novembre 2004 Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire est chargée de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 novembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPE 4 MESRS 4 MEPS 4 autres
Ministères 20 Départements 6 SGG 4 JORB 1.